



Extension du « Ségur » à la PJJ : 183€ pour toutes et tous

NBI, CTI : de mal en pis

ASSEMBLEE GENERALE nationale en visio

Jeudi 2 juin 2022 entre 10H à 12 heures

Depuis la publication du décret concernant le Ségur du social à la PJJ, plusieurs Assemblées générales régionales ont été organisées. Tous les personnels administratifs présents ont exprimé leur colère et leur ras le bol face au mépris de cette administration à leur encontre. Certain.es ont rappelé que pendant le confinement et durant les pics de la pandémie, elles et ils ont fait partie des personnels qui ont assuré leur présence, quoi qu'il en coûte. Elles et ils ont maintenu le lien avec nos jeunes et leurs familles, mais aussi les partenaires et ont permis le maintien du service public.

Depuis la semaine dernière, nous avons appris que les Adjointes techniques des DT seraient aussi intégrés dans ce décret. Ce qui est une excellente nouvelle pour nos collègues et pour tout le monde. Cela prouve que quand ils veulent, ils peuvent. Même si on ne rentre pas tout à fait dans les critères du décret. Mais toujours rien pour les personnels administratifs... Pis encore, le projet de décret de la NBI vient encore davantage attaquer le principe de rupture d'égalité de traitement entre catégories de professionnel.les.

Depuis plusieurs années maintenant, les personnels administratifs font partie des personnels oubliés des revalorisations statutaires et salariales. En revanche, ils font partie des personnels à qui on demande toujours plus et ce, sans formation, sans préparation et sans anticipation. Ils et elles se retrouvent à devoir expliquer les nouvelles procédures à leurs collègues, voire à leurs responsables. Cela ne peut plus durer !!!

Pour exiger immédiatement l'extension du « Ségur » du secteur médico-social à l'ensemble des professionnel.le.s de la PJJ, et en premier lieu, aux personnels administratifs, il faut se faire entendre.

C'est pourquoi nous organisons une Assemblée générale en visio-conférence. Voici le lien zoom : <https://us02web.zoom.us/j/89256065476?pwd=NXhqdmxMT2g0aWJ2YVpmSDBEOGFrdz09>.

C'est seulement par la mobilisation que nous obtiendrons gain de cause, alors soyons nombreux.se.s à défendre les oublié.e.s du « Ségur » de la PJJ. Cette réunion d'information est un droit syndical à utiliser sur le temps de travail.

Pour rappel, chaque personnel a droit à 3h d'informations syndicales par trimestre.